



Aperçu sur les monnaies d'Afrique [article]

 Pierre Edoumba

Revue numismatique / Année 2001 / Volume 6 / Numéro 157 / pp. 105-119

[Résumés](#) [Documents liés](#) [Référence bibliographique](#)



PIERRE EDOUMBA*

APERÇU SUR LES MONNAIES D'AFRIQUE

Résumé. — Les sociétés africaines ont utilisé des objets différents dans les échanges. Leurs formes et leurs constitutions ont souvent alimenté des polémiques sur la question de l'existence des monnaies traditionnelles africaines. Étant, par excellence un phénomène culturel, la monnaie ne peut être comprise que si l'on essaie de prendre en considération les tenants et les aboutissants des choix. Cet article a pour but de remettre en cause les pré-supposés dogmatiques et de mettre en lumière une partie des connaissances sur les phénomènes monétaires, à travers leur contrôle et leur circulation.

Summary. — African communities used different artefacts in trade and cultural exchange. The various forms taken by the latter have often aroused controversy over the question of traditional African currencies. The study of such artefacts must be based on a cultural approach, and the currency can be understood only from this point of view. This article challenges certain presuppositions and attempts to illustrate African monetary practices by examining means of control and circulation.

Dans les années 1920-1930, les objets médiats des transactions se signalaient encore par leur diversité en Afrique. Cette situation sert de substrat à la négation de l'existence de la monnaie dans les civilisations subsahariennes. La fable du troc (voir ci-dessus la contribution de J.-M. Servet) a achevé d'accréditer l'idée qu'il existerait des sociétés sans monnaies ou à monnaies « primitives », des prémonnaies moins nobles que celles qui font le bonheur des numismates. Il semble que le refus d'admission d'objets africains dans le cercle des monnaies ne soit pas généralisé. La *Revue belge de numismatique et de sillographie*, sous la houlette de A. Mahieu¹, a consacré des articles sur la « numismatique du Congo » dès 1922 aux côtés de ceux qui portaient sur les monnaies grecques, orientales ou asia-

celles de ceux qui portaient sur les monnaies grecques, orientales ou asiatiques.

Ce rejet du caractère monétaire de certains objets africains rejoint la tendance hégémonique qui consiste à voir dans sa propre culture la quin-

* Ethnologue, 51, avenue des Amériques, 17000 La Rochelle.

1. A. MAHIEU, La numismatique du Congo, *RBN* 1922, p.19-58 et 167-192. D'autres articles ont suivi en 1923, 1926...

RN 2001, p. 105-119



tessence de la normalité. Il n'y a de monnaie que ce que nous considérons comme tel. La « monnaie en soi » n'existe pas ; création humaine, elle est sujette à des variations culturelles. La nécessité d'institution d'une équivalence lors des échanges est universelle ; ce n'est pas le cas pour les objets médiats. La référence à l'écriture ou à la forme pour nier l'existence d'une monnaie dans une communauté ne se justifie que par des raisons idéologiques. L'estimation et le paiement sont conditionnés par la culture, l'éducation². Pour acheter, vendre ou payer des droits ancestraux, il n'est pas nécessaire de lire ou écrire mais de savoir estimer (l'or n'avait pas la même importance chez les Ashanti que chez les traitants Portugais), de compter, de payer et de pouvoir déterminer les objets libérateurs en fonction des circonstances. En réorientant les fonctions de la monnaie vers le compte, le paiement et la réserve (trois fonctions de la monnaie-marchandise), on peut voir apparaître un système monétaire des sociétés africaines anciennes³ dans toute sa complexité comme l'atteste l'usage des *nzimbu* (*Olivancillaria nana*), monnaie du royaume du Kongo⁴ et des carrés de raphia *lubongo* ou *tsulu* des Teke⁵.

L'absence d'un atelier de frappe n'est pas non plus le signe d'une absence de culture monétaire. Les poids à peser la poudre d'or des Akan prouvent qu'ils avaient la capacité technique de fabriquer des objets de petite taille pour l'évaluation des échanges sans pourtant que ceux-ci soient ronds, carrés ou de formes reconnues par les Européens comme celles de la monnaie. La frappe n'est qu'un élément de construction de la confiance nécessaire à la circulation d'un objet. À qualité technique égale, quelles que soient les époques, une fausse monnaie passe inaperçue aux yeux d'utilisateurs courants. Un « objet-monnaie » n'est accepté en paiement que parce que celui qui l'a fabriqué est assermenté et que le commanditaire dispose du pouvoir souverain de battre monnaie et de la foi publique. Le faussaire, sauf circonstances exceptionnelles, détruit le consensus monétaire c'est-à-dire la reconnaissance du pouvoir libérateur attaché à des objets donnés dans une société.

L'essence d'une monnaie n'est pas non plus d'être simplement une forme reconnaissable par tous, un sceau de légitimation ou une valeur



2. J. BICHOT, *Huit siècles de monétisation...*, p. 23. L'auteur considère l'éducation comme une forme d'acculturation. Il existe une éducation monétaire qui permet de reconnaître en tant « monnaie » certains objets déterminés.

3. Le mot ancien est plus révélateur que la référence à la période coloniale occidentale. En effet, la pénétration coloniale n'a pas mis fin systématiquement aux circuits internes d'échange des sociétés. Il y a eu doublement voire triplement des sphères de commerce.

4. G. BALANDIER, *La vie quotidienne au royaume de Kongo*, Paris, Hachette, 1965. L'auteur présente un aperçu intéressant de ce qu'était l'autorité des Méni-Kongo, l'importance des *nzimbu* et des *lubongo* (raphia) dans le commerce kongo.

5. Population d'Afrique centrale occupant actuellement une zone allant du sud-est du Gabon à la région de Bandundu au Congo (Zaïre) soit environ 100 000 km².

RN 2001, p. 105-119



déterminant l'étendue de la force libératoire d'un objet ni même une maîtrise technique de la métallurgie. Le cas du thaler de Marie-Thérèse est édifiant : ce « dollar des sables » été créé pour servir de monnaie dans le commerce mais de nombreuses populations s'en servaient comme bijou. Monnaie ou bijou ? Ni la forme, ni la valeur apposée, ni la compétence des ateliers monétaires n'ont été à même d'emporter la conviction des utilisateurs sur lesquels repose la destination d'un objet.

La monnaie est liée aux échanges, *lato sensu*, à la nécessité d'avoir des équivalents adaptés à des types de transactions. La « monnaie de dot », ensemble d'objets ayant pouvoir libératoire lors des négociations matrimoniales, ne sert généralement que lors de la procédure de mariage. Ses prétentions se limitent là. La dot a un aspect quantifiant sans constituer « un prix » au sens marchand du terme. L'introduction du numéraire dans les lots de mariage a entraîné une requalification de la cérémonie aux yeux de nombreux observateurs. La dot est devenue le « prix de la femme ». Le numéraire serait-il une « monnaie de dot » ? Certainement pas, car le versement des sommes d'argent exigées ne conclut pas le mariage sans la présence d'autres objets obligatoires. En entrant dans les échanges matrimoniaux, il s'est « dénaturé » en ne devenant qu'un simple objet de dot sans pouvoir libératoire absolu ; cela écarte toute référence au « prix » dont le versement entraîne extinction de la « dette ».

La monnaie est un système d'évaluation qui peut exister sans identifiant matériel (la pièce ou le billet). C'est le principe des monnaies de compte qui relativise l'importance de la matière de fabrication (fer, cuivre, argent, coquillages, raphia...). Le plus important est la manière, l'estimation des biens et services car le paiement peut se faire diversement en fonction des circonstances (mariage, vente, achat, amende...) et de la volonté des parties. Rien n'empêche donc des individus ordinaires de décider qu'une rame de papier vaudrait, par exemple, un kilo de riz ! La rame peut servir, dans ce cas, d'unité de compte : compter en « rame » et payer en

riz, sel, bande de coton, etc. Est monétaire tout objet que les acteurs d'un échange conviennent d'utiliser pour estimer, de donner ou d'accepter de recevoir en paiement. La monnaie est aussi ce que l'éducation apprend à reconnaître comme telle. Elle est le résultat d'un accord de volonté (entre les partenaires) mais aussi le fruit d'un consensus social intra- ou inter-communautaire. La diversité des cultures et la variabilité des usages engendrent, par conséquent, l'impossibilité d'une vision monolithique de la monnaie.

Le phénomène monétaire, c'est-à-dire la croyance en un pouvoir libérateur inclus dans un objet (avec ou sans valeur intrinsèque), de forme quelconque, servant dans diverses transactions n'est pas essentiellement européen. Dans les usages, les dénominations appliquées aux numéraires actuels correspondent généralement aux monnaies anciennes comme les *nguindja* (monnaie en forme de fer à houe), *nzimbu* (coquillage), etc. Dans

RN 2001, p. 105-119



différentes sociétés africaines, les monnaies étaient constituées d'objets hétéroclites et multifonctionnels contrôlés par des chefs traditionnels.

Des objets sous contrôle

Les sources de connaissance du fonctionnement des monnaies anciennes africaines sont nombreuses. Les plus importantes restent tout de même les sources orales, l'observation des usages et la linguistique. Les écrits étrangers donnent quelques indices sur les pratiques monétaires. L'archéologie permet déjà de dater au VIII^e siècle⁶ (Luba du Congo), quelques objets anciens trouvés dans les tombes de Sanga comme les fers de hache, de lance, de houe, des croisettes de cuivre ; des dates plus anciennes viennent des sites des territoires Téké et Kongo. Historiquement, les premières monnaies africaines sont celles qui ont servi dans les échanges internes dont les évaluations excluaient toute notion de bénéfice (le commerce étant interdit entre individus ayant des liens familiaux). Ensuite viennent les monnaies de commerce dans les marchés lointains dont l'existence est attestée dans les écrits européens en 1563⁷. Dans une communauté, le système monétaire assez complexe variait selon les parties en présence et la nature des opérations. Chaque monnaie avait une sphère propre de circulation et des artisans attirés pour la fabrication dont le respect assurait la stabilité des échanges. Enfin, il y a eu les monnaies utilisées lors des contacts avec les Européens sur les côtes africaines. Le numéraire colonial n'est arrivé que très tardivement à l'intérieur des terres, entre 1910 et 1920 pour l'Afrique centrale et a pris une place importante dans les circuits d'échanges au point de réduire les monnaies anciennes au rang « d'objets mystiques ». En Afrique, il n'y a pas eu succession de monnaies mais croisement sans reconnaissance mutuelle ; chacun conservant ses prétentions et sa légitimité. La monnaie qui servait était celle qui était

ses prétentions et sa légitimité. La monnaie qui servait était celle qui était adaptée à l'échange du moment, aux usages et à la coutume.

Les rapports sont très étroits entre le pouvoir et la monnaie dans les sociétés traditionnelles. Il est impossible de comprendre le fonctionnement des monnaies anciennes si l'on occulte le sacré qui est la base de leur création et leur circulation ; cet aspect des choses sera appliqué aux objets nouveaux pour les légitimer. En Afrique centrale, l'élément principal de légitimation est le panier des ancêtres (*nkobi, byeri...*) que l'ethnologie désigne par le « panier », la « corbeille magique »⁸, qui a la capacité d'agir sans l'assistance d'un tiers vivant ; c'est un insigne de souveraineté et de légitimité dont l'existence est attestée par les textes dès

6. P. de MARET, L'évolution monétaire du Shaba central entre le 7^e et le 18^e siècle, *African Economic History*, 1981, p. 117-149.

7. Voir W.G.L RANDES, *Le royaume de Congo*, Paris, 1968, p. 69.

8. E. ANDERSON, *Contribution à l'ethnographie des Kuta*, Upsala, 1953.

RN 2001, p. 105-119



1624. Il se compose généralement d'une boîte remplie d'ossements et d'autres éléments symbolisant différents types de pouvoirs et d'un haut de reliquaire destiné à assurer sa protection. La boîte de forme cylindrique peut avoir 7 cm de hauteur et un diamètre de 9,5 cm⁹ ; son couvercle est en écorce décorée parfois de gravures géométriques. En dehors des restes des ancêtres tutélaires, on y trouvait des chasse-mouches qui symbolisaient le pouvoir judiciaire, des statuettes au ventre creux destinées à recevoir des « médicaments » pour soigner le corps ou l'esprit, des objets monétaires en usage dans la société. Le détenteur du panier se trouve au croisement du spirituel, du social, du juridique et du politique car il est tour à tour « prêtre, devin, médecin, juge ou sorcier sans qu'il soit possible de séparer l'homme de ses fonctions »¹⁰. Ces paniers étaient cachés à tout regard extérieur. Les monnaies en circulation devaient avoir reçu la bénédiction du panier pour pouvoir entrer dans les échanges locaux, c'est le cas des perles, des bracelets et autres objets d'importation mais aussi des monnaies traditionnelles comme les coquillages, les raphias ou les *biki* (sorte de clou à tête aplatie d'environ dix centimètres ligaturé avec des lianes par 3 ou par 10) des Fang¹¹. Les monnaies locales étaient légitimes parce qu'elles étaient consacrées et introduites dans les paniers transmis de génération à génération. Celles d'importation devaient être consacrées lors de cérémonies particulières au cours desquelles des animaux étaient sacrifiés, et ce pouvoir relevait de la compétence des chefs traditionnels (*nkani, ngangá, meni...*). Symboliquement, l'opération consiste en une mise à mort ritualisée du mal suivie d'une re-création. C'est ainsi que des objets métalliques fabriqués en Europe étaient refon-

C'est ainsi que des objets métalliques fabriqués en Europe étaient retournés par les forgerons locaux pour être transformés en monnaies locales ou pour être remoulés presque à l'identique : cela pose parfois des problèmes de détermination d'origine comme pour les *zong*¹² (monnaie en forme d'ancre de bateau) des Kwele, des neptunes (sorte de grands plats en laiton), des fils de cuivre (*mitako*), des bracelets... Cette opération peut aussi être analysée comme une forme de construction de la confiance nécessaire à la circulation des nouveaux objets monétaires.

9. Musée de l'Homme ; référence 84-37-6, Collection Schwebisch et Thollon ; MH 83-47-1, Collection Léon Guiral ; MH 86-79-4, Don Brazza.

10. A. BOUQUET, *Féticheurs et médecines traditionnelles du Congo (Brazzaville)*, Mémoires Orstom, 1969, n° 36, p. 25.

11. F. GREBERT, *Au Gabon*, Paris, Mission évangélique, 1928, p. 177. Le *biké* (ou *bitchie*, *biki*) est une monnaie en fer des populations Fang ou apparentées qui a la forme d'un clou à tête aplatie. Il circulait par lot de trois ou de dix attachés par des lianes. La longueur des *biké* ne pouvait dépasser 10 cm.

12. G. DUPRÉ, The history and adventures of a monetary object of the Kwélé of the Congo : Mezong, Mondjos, and Mondjong, p. 77.



Les monnaies de coquillage et de raphia

Le fonctionnement des monnaies de raphia et de coquillage donne une idée assez précise de l'organisation monétaire de certaines populations africaines.

La monnaie la plus connue de l'Afrique centrale est le *nzimbu*¹³ (coquillage *Olivancillaria nana*) récolté par des femmes pour le compte du Meni-Kongo (souverain de Kongo) jusqu'en 1621, date de la prise de contrôle de l'île de Luanda (Ilha do dinheiro)¹⁴ par l'officier portugais Correa de Souza. Cette monnaie était destinée à payer le tribut royal mais aussi à être utilisée comme monnaie de compte ou de paiement lors des transactions diverses dans le royaume kongo. Elle a été utilisée par de nombreuses populations d'Afrique centrale jusqu'en Oubangui chez les Bondjo. Sa fonction de réserve est avérée depuis la découverte du « trésor de Ngobila » par Van Moorsel lors des fouilles à Kingabwa¹⁵. Contrairement à une idée reçue, le cauri (*Cypraea moneta*) n'a pas servi de monnaie (dans les échanges entre autochtones) mais en tant que support de voyance, de divination et objet de décoration dans cette partie de l'Afrique.

Le *nzimbu* était indispensable pour commercer avec le royaume ou évaluer les transactions internes. En effet, les commerçants, Portugais et Hollandais, pour ne plus subir les exigences du royaume, avaient commencé à importer des coquillages similaires du Brésil ou de l'Océan indien mais aussi à introduire comme marchandises de nouvelles variétés comme les

cauris. Ils vont finir par prendre militairement le contrôle de l'île. L'aspect monétaire va disparaître des textes pour ne laisser transparaître que le côté « marchandise » ayant des équivalences avec d'autres objets d'importation. Mgr J. Cuvelier¹⁶ a recensé les évaluations du *nzimbu* en monnaies portugaises sur près de trois siècles. On y apprend qu'en 1575 dix *nzimbu* valaient un réal ; un *cofo* (vingt mille *nzimbu*) valait deux mille *reis*. En 1619, l'évêque Baptiste estimait un *cofo* à trois mille *reis* ; en 1787, il ne valait que mille *reis*. Un *lufuku* équivalait à dix mille *nzimbu*. Dans les échanges entre autochtones, cent *nzimbu* pouvaient servir à acheter une poule ; trois cents, pour une houe ; deux mille, pour une chèvre ; un *cofo* pour une esclave et *mafuku tatu* (trois *lufuku*) pour un esclave mâle¹⁷ soit trente mille *nzimbu*.

13. Ce coquillage est aussi connu sous les noms de *nzi* (populations Mbochi, Moye...), *nzikè* (Teke...).

14. La récolte s'est poursuivie jusque dans les années 1950 pour le compte des commerçants portugais qui colonisaient l'Angola. Actuellement, les rares *nzimbu* que l'on trouve dans les marchés viennent des collections anciennes et sont vendus assez cher pour servir dans différents « médicaments ».

15. Il s'agit d'une poterie remplie de *nzimbu*. Voir E. DARTEVELLE, *Les nzimbu. Monnaie du royaume de Congo*, Bruxelles, 1953, p. 154.

16. J. CUVELIER, *L'ancien royaume de Congo*, Paris, 1946, p. 308-312.

17. A. MAHIEU, *La numismatique du Congo, Congo*, 1923, p. 649.



Le carré de raphia a été utilisé comme monnaie dans une large moitié de l'Afrique centrale sous diverses appellations, indépendamment de l'existence ou non du palmier et de la pratique du tissage¹⁸. Le rôle des Teke dans la diffusion des pagnes de raphia est désormais reconnu. Les récits de voyageurs ne renseignent que sur le *lubongo* des Kongo (carré de raphia d'environ 40 x 40 cm) qui valait selon les Capucins « un peu plus d'un sol » vers 1770. Cadornega l'évaluait à 12 *reis* en 1640. Une autre variété, le *mpusu* étaient plus cher, 40 *reis* selon Marcellin d'Atri¹⁹ qui ajoute aussi que 10 *mpusu* attachés ensemble forment un *kuta* qui correspond à un *lufuku* de *nzimbu* soit 10 000 coquillages. À côté des *lubongo* des Kongo, on peut citer les *madiba* (carré de raphia des Basonge) que les chefs du Maniéma dans le Haut-Zaïre utilisaient pour payer les tributs aux commerçants arabes²⁰.

Les carrés de raphia étaient rassemblés pour constituer des pagnes monétaires » appelés *nta* chez les Teke ou *etoho* chez les Tetela. Chez les Teke, la plus petite unité pour le raphia est le *tsulu* (c'est l'équivalent du *lubongo* des Kongo cité ci-dessus), un carré teint en noir de 40 x 40 cm environ. Un ensemble de 30 *tsulu* constituait un *nta* servant à envelopper les marchandises ; le nombre de pagnes utilisés pour la constitution du cofefalava

les morts, le nombre de pagnes utilisés pour la constitution du catafalque permettait de situer le rang social et familial du décédé. Suivant la mercoriale en pays teke, une houe valait 3 *tsulu* alors qu'une machette en valait un ; un couteau équivalait à 8 ou 10 *tsulu* ; 1 *nta* permettait d'acheter une pipe ou un bracelet *wara*. Il fallait 20 *nta* pour avoir un seul *ngièle* (lingot de cuivre d'environ 10 cm). Chez les Tetela, les *etoho* (monnaie de raphia) circulaient par lots de cent ou *nkama* pour être changés contre des *mitako* de cuivre²¹. Quatre *etoho* réunis dans un rouleau de feuilles constituent l'unité *okupfa*. En tant qu'unité de compte, le *nkama* (cent) représentait seulement un ensemble de neuf *okupfa* soit 36 *etoho*²².

Tout ce qui était en raphia n'était pas forcément de la monnaie. Il y avait des variétés qui servaient à un usage strictement vestimentaire : c'est le cas des *mantsiène* et des *varaga* destinés aux hommes riches. Le respect de l'ordre monétaire était assuré par une somme de croyances. Le fabricant était forcément un initié qui a reçu la formation technique et les connaissances occultes nécessaires à la réussite de cette activité ; la technique seule ne suffit pas. Chez les Teke, le tisserand est avant tout un homme qui

18. H. LOIR, Le tissage du raphia au Congo Belge, *Annales du Musée du Congo Belge*, 1935, p. 61.

19. Cité par CUVÉLIER, *L'ancien royaume de Congo*, p. 311.

20. 150 charges de 20 à 22 kilos soit 300 par charge, ce qui équivaut à 45 000 *madiba* par mois.

21. DARTEVELLE, 1953, *op. cit.* n. 15, p. 192.

22. Luc DE HEUSCH, Valeur, monnaie et structuration sociale chez les Nkutshu (Kasaï, Congo belge), *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1955, p. 87.



appartient à une longue tradition et qui avait reçu une ensouple et une fibre de raphia en héritage²³. Il était un homme très respecté. Il devait assurer seul le montage du métier à tisser et l'exercice de son travail. Sur ce métier était posée une statuette « Buti »²⁴. L'exercice du tissage est accompagné de chansons spécifiques racontant un mythe fondateur. Il travaille deux jours sur les quatre que compte la semaine. Le tisserand n'a pas le droit de travailler la nuit. Un carré exigeait environ une journée de travail²⁵. Il ne devait, sous peine d'amende, fabriquer certains pagnes spécifiques sans une autorisation d'un *mfumu nsi* (chef de terre). C'est le cas des pagnes *ntango* (*nta* = pagne, *ngo* = la panthère) réservés à l'usage exclusif des chefs²⁶. En cas de transgression de l'interdiction, le tisserand était dans l'obligation de les vendre à un seigneur qui fixait lui-même le prix. Selon les informations recueillies par P. Bonnafé, le prix était de la viande, du sel marin, des *mangélé* (parures forgées) ou 3000 coquillages *nzinkè* (*Olivancillaria nana*)²⁷.

Il ne faut pas perdre de vue que la monnaie a toujours deux aspects :

Il ne faut pas perdre de vue que la monnaie a toujours deux aspects : l'un matériel lié à la nature de l'objet, et l'autre latent, c'est-à-dire culturel. Les deux types de monnaies anciennes cités ici montrent que les deux aspects sont imbriqués dans la mesure où l'un tient l'autre. La fabrication des monnaies anciennes est plutôt simple, mais la culture imposait des restrictions. La croyance au pouvoir des ancêtres et à l'action du surnaturel sur l'habileté technique constituait un frein important à la fabrication de fausse monnaie. Les monnaies que vont introduire les marchands européens vont s'adapter à cette logique pour pouvoir circuler sans heurts dans les marchés locaux traditionnels.

La route vers le numéraire européen

Les échanges entre les habitants de la côte occidentale de l'Afrique et les marins européens datent du XV^e siècle. Ils échangeaient dans des lieux spécifiques qui deviendront plus tard des comptoirs de commerce les produits manufacturés (perles, bijoux, machettes...) contre des matières premières (or, ivoire) et des esclaves essentiellement. Les monnaies européennes étaient exclues lors de ces transactions car d'une part, les

23. MAES, Le tissage chez les populations du lac Leopold II, *Anthropos*, 1930, p. 393-408. Voir aussi, MASSON-DETOURBET, Le tissage du raphia chez les Batéké (Moyen-Congo), *Journal de la Société des Africanistes*, 1957, p. 67-79.

24. Il s'agit des statuette bien connues ayant un ventre creux dans lequel on met des « médicaments » destinés généralement à protéger contre le mauvais sort et la jalousie.

25. J. FOURNEAU et L. KRAVETZ, Le pagne en Guinée et au Congo, *Bulletin de l'institut d'études congolaises*, 1954, p. 9.

26. Y.-N. GAMBEG, *Les fondements du pouvoir traditionnel chez les Tégés (Ethno-histoire)*, Mémoire de Maîtrise, Univ. Marien Ngouabi-Brazzaville, 1976-1978, 263 p.

27. P. BONNAFÉ, *Histoire sociale d'un peuple congolais*, 1987, t. 2., p. 343.



autochtones n'en n'avaient pas besoin pour leurs échanges internes et, d'autre part, il était interdit aux Européens d'exporter leurs monnaies nationales. Il y avait nécessité d'objets particuliers adaptés aux échanges avec les populations côtières. Dans la Ngounié (Gabon) en 1912, les articles d'échange étaient au nombre de trois cents ; cela allait des tissus aux boîtes de conserve²⁸ car les compagnies européennes ne voulaient pas introduire du numéraire dans les échanges avec les locaux sous prétexte que les autochtones ne connaissaient pas la « monnaie ». Nous allons donc ne citer que quelques-uns de ces objets.

Avant de commencer à introduire des objets à usage monétaire, les commerçants ont imité les monnaies locales ou tenté d'insérer dans les circuits locaux des objets voisins comme les cauris pour remplacer les *nzim-*

du, les « manilles » (sorte de bracelets en bronze) pour remplacer des bracelets-monnaie, les fils de cuivre, les « tissus de Guinée » pour les substituer aux pagnes en raphia... Les perles de diverses matières ont longtemps servi dans les échanges entre les populations africaines et les commerçants européens et arabes. Selon C. Walckenaue²⁹, les perles ont été introduites dès 1520 et constituaient encore un élément d'échange important à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle comme dans la Sangha en 1913³⁰. Il en fallait plusieurs types pour espérer conclure un marché car chaque population n'acceptait généralement qu'un genre « consacré » de perles ; les autres étaient refusés. Il y avait des populations qui n'acceptaient que des petites perles blanches pour les petites opérations comme l'achat de volailles, d'œufs, de fruits et de manioc qui sont des produits du travail des femmes³¹, le paiement du portage (transport à dos d'hommes de marchandises) ou de la ration des tirailleurs par l'administration coloniale. D'autres perles n'étaient acceptées que comme cadeaux et pas autrement. Les petites perles en pâte de verre étaient évaluées avec la petite cuillère à café. Pour imposer d'autres types de perles, les commerçants et les militaires ont parfois recouru à la ruse en lançant des modes de perles en fonction des stocks disponibles. Au début du XX^e siècle, les populations, pouvant faire le tri entre les pacotilles, exigeaient les articles de première nécessité comme des bougies, des allumettes ou des articles en fer et n'acceptaient plus les perles.

Les fers les plus connus sont les bracelets dits « manilles », utilisés principalement en Côte d'Ivoire et au Nigeria. Ce terme a été employé

28. Capitaine SPIESS, *Rapport sur le S.H.O. (Société du Haut-Ogooué)*, 1912, Arch. Aix, 55 APC 1 Coquery.

29. C.A WALCKENAUER, *Collection des voyages par mer et par terre en différentes parties de l'Afrique depuis 1400 jusqu'à nos jours*, Paris, 1842.

30. J. DYBOWSKI, *La route du Tchad du Loango au Chari (1891)*, Paris, 1893, p. 11.

31. J.K. TUCKEY, *Relation pour reconnoître le Zaïre communément appelé le Congo*, 1818, t. 2, p. 16.



aussi pour presque tout type de bracelets entrant dans les échanges. Il s'agit d'anneaux ouverts, en bronze ou en cuivre, fabriqués dans les fonderies de Birmingham, Manchester, Nantes ou en Allemagne. Elles ont circulé jusqu'en 1911 (date du premier retrait de circulation) pour le paiement de l'impôt ; leur usage s'est poursuivi beaucoup plus tard dans les échanges entre autochtones.

Les *guinzé* sont des tiges de fer d'environ trente centimètres dont une moitié était torsadée et les deux extrémités aplaties en forme de T qui servaient de monnaie en Guinée, Sierra Léone et Libéria. Au vu de leur fini-

tion, il est difficile d'affirmer que ces objets sont de fabrication européenne. Ils ont été parfois fabriqués avec les métaux d'importation ; en effet, pendant longtemps, les marins ont payé des droits d'ancrage avec le *bariferi* (la barre de fer) dans cette zone. En Côte d'Ivoire et chez les Ashanti, les barres de fer, le cuivre, les perles et les bassins de laiton (neptunes) étaient échangés contre de l'or. Les barres servaient parfois d'étalon, parfois de marchandises lors des transactions.

Il y a aussi des *guindja* (argent) dit « fers de houe » même parfois « fer de lance » (pour ceux des Ngbaka qui sont plus étirés), qui ont circulé en Oubangui et dans la Sangha. Il ne s'agit pas de fers de houe prêts à être emmanchés mais d'objets d'échange dont la fragilité empêche l'utilisation lors d'activités agricoles. Il en existait plusieurs sortes. Chez les Yakomas, un *guindja* valait neuf *mitako*³². Pour Liotard³³, trente *guindja* servaient à l'achat de quatre chèvres ou d'un bouc émasculé dont la chair était très appréciée.

Le *mitako* était à l'origine une monnaie locale connue sous le nom de *ntaku* (ou *ngela*, *ngele* par référence à sa nature métallique) fabriquée avec du cuivre de Mbuku-Nsongo (Congo). Il avait l'aspect d'un crochet d'environ deux centimètres de long en forme de U. C'était la plus petite unité monétaire dans le commerce intercommunautaire. Il pouvait être assemblé pour former une chaîne³⁴. L'importation massive de cuivre a eu pour effet, de transformer cette monnaie et d'entraîner sa dépréciation. Les commerçants européens faisaient venir des rouleaux de cuivre et les débitaient en fils de 30 à 50 centimètres. Cette monnaie a perdu progressivement de sa valeur aux yeux des populations autochtones. Vers 1890, un *mitako* valait officiellement 15 centimes³⁵, valeur imposée par les autorités belges. Elles décrétèrent la même année que le *mitako* était désormais la monnaie officielle³⁶ de l'État indépendant du Congo. Entre les populations, le *mitako*

32. A. MAHIEU, *La numismatique du Congo*, Congo, 1930, p. 658.

33. Arch. Aix-en-Provence. Dossier 2. Fonds Liotard. Journal, t. 3 (de janvier à mai 1892).

34. Musée de l'Homme. Référence : M.H 64-6-16.

35. VAN OVERBERGH, *Les Bangalas*, Bruxelles, 1907, p. 366.

36. *Recueil administratif belge*, 1890, n° 10, p. 15 (V. Schooneyt).



s'échangeait contre dix centimes ; en 1910, chez les Bakongo³⁷, il valait 1 centime car cette population produisait du cuivre traditionnel.

Il y a eu aussi des cotonnades, essentiellement des pagnes dits de « Guinée », que les Européens importèrent des Indes (Pondichéry) et mirent en vente tout le long de la côte occidentale de l'Afrique à partir du XIX^e siècle. Il s'agissait au départ (XV^e siècle) de tissus d'Afrique du Nord, puis de tissus locaux qui étaient vendus plus au sud comme les boubas. Plus tard

de tissus locaux qui étaient vendus plus au sud comme les basins. Plus tard, ces tissus, écrus et indigos, ont servi dans le paiement du commerce de l'arachide. Les prix s'exprimaient en coudées et en brasses : un « pagne de Guinée » long de 15 mètres était divisé en 30 coudées. Les militaires se sont servi de pagnes pour payer les marchandises et les tirailleurs lors de la conquête de l'Afrique occidentale. Ces étoffes ont circulé dans les échanges locaux sous divers noms. Ce commerce a généré des unités de compte permettant, sous une seule valeur, d'écouler un maximum de marchandises-monnaie : la pièce pour les cotonnades et le paquet pour les autres objets. Une pièce, surtout utilisée en Angola, servait à évaluer le prix des esclaves par rapport à une somme d'articles de traite. Van Alstei³⁸ en explique clairement le mécanisme dans ses carnets : « quand on dit qu'un esclave coûte 30 pièces, ce n'est pas dire qu'il coûte 30 pièces d'étoffes, mais 30 fois la valeur idéale que l'on juge à propos d'appeler pièce ; en sorte qu'une seule pièce est quelques fois estimée deux ou trois pièces, comme il faut parfois plusieurs objets pour former une seule pièce ». Le paquet avait pour fondement d'autres marchandises, mais on pouvait y inclure un morceau d'étoffe. Son contenu était négocié entre le commerçant et les clients.

Avec le développement du commerce et des conquêtes coloniales, les objets monétaires et les unités de compte se sont diversifiés. Il y a eu émission de jetons métalliques ou en papier pour fidéliser la clientèle et aussi habituer les populations aux pratiques commerciales européennes avec des notions comme le dollar-marchandises ou le franc-marchandises (utilisé dans les missions protestantes et les factoreries vers 1884). Il y a eu aussi la pratique des bons dits « *mocanda* » (papier) payables à vue que l'on pouvait changer dans toutes les factoreries de la région. Ils servaient au paiement des services et des marchandises. Les « bons de magasins » de la mission protestante au Gabon avaient des valeurs de cinq sous, dix sous, un et dix francs. Cette dernière a même été jusqu'à apposer des valeurs sur ses bons, transformés en petites pièces métalliques rondes, créant ainsi une sorte de numéraire non officiel. Ils ont circulé jusqu'en 1924.

37. G. BRUEL, *L'Afrique équatoriale française*, Paris, 1918, p. 446.

38. Cité par D. RINCON, *Pierre Ignace Liévin Van Alstein, capitaine négrier. Gand 1733-Nantes 1793*, Mémoires I.F.A.N., n° 71, 1964, p. 41.



Chaque compagnie, mission ou autorité mettait en circulation ses propres objets, sa propre monnaie ou son jeton : c'est l'époque du monnayage privé. Les jetons les plus connus sont ceux de Brazza qui datent de 1883 pour les stations de Diélé, Lékéti et Franceville. Chaque jeton en zinc

(des morceaux de tôles) portait la première lettre de son lieu d'émission (D, L et F). C'est sa forme trapèze, pentagone ou ovale qui en déterminait la valeur comme lors de nouvelles émissions officielles en 1921. La première monnaie frappée pour la colonie du Sénégal date de 1825 sous Charles X ; ce sont des pièces de cinq et dix centimes en bronze. Ensuite, il y a eu de la monnaie métropolitaine, des pièces de cinquante centimes et d'un franc jusqu'en 1945, juste avant la création du Franc CFA pour les anciennes colonies françaises.

Il y a eu de nombreuses émissions de jetons, mais il faut savoir que les populations locales n'utilisaient les jetons officiels que pour le paiement de l'impôt à l'administration coloniale ; avec les commerçants, le règlement se faisait en nature. Il en sera de même pour les premiers numéraires. La logique commerciale européenne s'est imposée lors des échanges avec les Africains, mais les monnaies acquises lors de ces transactions rentraient dans les circuits internes où elles perdaient les fonctions déterminées par les initiateurs et concepteurs du nouveau système.

La multifonctionnalité des objets

Les objets d'importation et les monnaies coloniales sont entrés dans les circuits d'échange interne en ayant acquis une nouvelle identité et de nouvelles fonctions. Ils perdaient généralement le statut de monnaie et rentraient dans des considérations sociales loin des ambitions premières des commerçants et des autorités coloniales. Les coquillages cauris dont les Portugais ont fait le trafic le long des côtes africaines pour servir de monnaie et remplacer le *nzimbu* ont bien servi comme monnaie, mais aussi comme bijou, talisman, support de voyance... Les *mitako* ont été souvent transformés en réceptacles de *nkisi* (médicament à action mystique). Les amendes pour adultère fixées par les autorités traditionnelles ne sont pas payées en argent mais en mouton ou en cabris ; l'argent est impropre à satisfaire ce genre d'obligation compte tenu de l'arrogance qui consisterait à payer l'offense faite au mari³⁹ avec de l'argent. En effet, chaque type d'objet est adapté à un circuit bien déterminé. Le lot de dot (qui comprend plusieurs objets dont les monnaies) ne peut être compris que si l'on se place dans le cadre de la multifonctionnalité des choses en fonction des

39. L'adultère ne se réalise qu'en cas d'infidélité de la femme dans les sociétés traditionnelles bantu (Afrique centrale). Le mari peut toujours se justifier en évoquant la possibilité d'un mariage polygamique sauf si les amants sont liés chacun de son côté par un mariage.



hommes et des cultures. La monnaie n'est qu'une notion floue, un concept dépendant largement des circonstances et des lieux. Les jetons des compagnies commerciales et des autorités coloniales ont longtemps servi de médaille comme les pièces de monnaies. Une pièce de 5 francs servait souvent au paiement de denrées mais aussi à la protection des enfants un peu fragiles une fois enfilée et attachée à sa ceinture. Tout en reconnaissant la valeur-marchandises d'une pièce de 5 francs, les populations n'hésitaient pas à l'utiliser à des fins de protection ; la même pièce pouvait revenir dans le circuit commercial plus tard. Monnaie, bijoux ou forme d'épargne ? La question se pose.

Les propres monnaies locales n'échappaient pas à cette logique de diversification des fonctions des objets. Les carrés de raphia servaient également à l'ensevelissement des morts, toise de la richesse du mort. On enroulait le mort dans ses réserves de *nta* (pagnes de raphia-monnaie). Dans la Sangha, le mort était paré de perles (*mayaka*) et recouvert de ses pagnes de raphia. Dans d'autres communautés, le mort était entouré de ses biens les plus importants dont les *dzundu* (monnaie servant uniquement lors du paiement de la dot chez les Kamba, Nzabi ou Kota et échangé entre les chefs de clans) et des *ngiela* (monnaie de cuivre utilisée dans les achats courants). On peut aussi citer le cas des *sompè* (monnaie de fer) de diverses populations de l'Afrique de l'Ouest. L'argent permet au mort de payer son passage vers le pays des ancêtres ; les monnaies anciennes étant devenues presque introuvables, les populations utilisent actuellement les francs CFA. Il existe de nombreux exemples d'utilisation de l'argent (monnaies locales et modernes) lors des danses, du paiement des devins (un paiement symbolique dont la valeur ne peut en aucun cas constituer une source d'enrichissement). Les premières pièces de monnaie et les jetons introduits au début de ce siècle ne peuvent être trouvés actuellement que chez les guérisseurs au côté d'autres ingrédients servant à la fabrication des médicaments traditionnels.

Tous les objets d'importation qui entraient dans les circuits internes ont entraîné des troubles dans le fonctionnement des institutions politiques et sociales. Le renversement des pouvoirs traditionnels est aussi lié à la dépréciation des objets qui permettaient le contrôle de la société. Entre les monnaies anciennes, les objets d'importation à usage monétaire et les premières monnaies coloniales, la situation était difficile pour les dirigeants locaux. Les systèmes monétaires des sociétés africaines anciennes sont une réalité que les chercheurs ont longtemps écartée. Sur le plan monétaire, l'uniformisation a déjà eu lieu sur le plan matériel ; les pratiques ancestrales résistent encore. Le numéraire de type occidental est une monnaie destinée à effectuer des achats ou des paiements lors de sa création ; il servira aussi de bijou, de talisman ou pour payer son passage vers le pays des morts. Un objet n'est monétaire, *stricto sensu*, qu'au moment où il est reconnu comme tel par les partenaires à une transaction ou par une com-



munauté d'échange. Un objet strictement et universellement monétaire n'existe pas, les définitions académiques ne peuvent pas saisir toutes les diversités des usages en quelques mots.

Bibliographie

ANDERSON (E.). *Contribution à l'ethnographie des Kuta*, Upsala, *Studia ethnographica*, 1953, 2 t., 364-212 p.

BICHOT (J.). *Huit siècles de monétisation. De la circulation des dettes au nombre organisateur*, Paris, Économica, 1984, 238 p.

BONNAFÉ (P.). *Histoire sociale d'un peuple congolais*, Paris, ORSTOM, 1987, t. 2. 496 p.

BOUQUET (A.). *Féticheurs et médecines traditionnelles du Congo (Brazzaville)*, Mémoires ORSTOM, n° 36, 1969, 284 p.

BRUEL (G.). *L'Afrique équatoriale française*, Paris, Larose, 1918. 558 p.

CUVELIER (J.). *L'ancien royaume de Congo*, Paris, Desclée de Brouwer, 1946, 361 p.

DARTEVELLE (E.). *Les nzimbu. Monnaie du royaume de Congo*, Bruxelles, 1953, 249 p.

DE HEUSCH (L.). Valeur, monnaie et structuration sociale chez les Nkutu-shu (Kasaï, Congo belge), *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1955, p. 73-98.

DUPRÉ (G.). The history and adventures of a monetary object of the Kwélé of the Congo : mezong, mondjos, and mondjong, dans Jane I. GUYER (éd.), *Money Matters. Instability, Values and Social Payments in the Modern History of West African Communities*, Londres, 1994, p. 78-96.

DYBOWSKI (J.). *La route du Tchad du Loango au Chari (1891)*, Paris, Firmin Didot, 1893, 381 p.

EDOUMBA (P.). *Le passage des monnaies traditionnelles à la monnaie moderne ; ingérences et adaptations, cas du Congo*, Thèse de Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 1997.

FOURNEAU (J) et KRAVETZ (L.). Le pagne en Guinée et au Congo, *Bulletin de l'Institut d'études congolaises*, 1954, p. 5-22.

GAMBEG (Y.-N.). *Les fondements du pouvoir traditionnel chez les Tégés (ethno-histoire)*, Mémoire de Maîtrise, Univ. Marien Ngouabi, Brazzaville, 1976-1978, 263 p.

GREBERT (F.). *Au Gabon*, Paris, Mission évangélique, 1928, 228 p.

IROKO (F. A.). *Les cauris en Afrique Occidentale du XV^e au XIX^e siècle*, Doctorat ès Lettres, Université de Paris I, 1988.

LOIR (H.). Le tissage du raphia au Congo Belge, *Annales du Musée du Congo Belge*, 1935, p. 1-67.

MAES (J.). Le tissage chez les populations du lac Leopold II, *Anthropos*, 1930, p. 393-408.

MAHIEU (A.). La numismatique du Congo, *RBN* 1922, p. 19-58 et 167-192.

MASSON-DETOURBET (A.). Le tissage du raphia chez les Batéké (Moyen-Congo), *Journal de la Société des Africanistes*, 1957, p. 67-79.

PERROIS (L.). *Les problèmes d'analyse de la sculpture du Gabon*, Paris, ORSTOM, 1977, 124 p.

PORTERES (R.). La monnaie de fer dans l'ouest africain au XX^e siècle, *Études guinéennes*, 4, 1960, p. 4-13.

REGOUDY (F.). *Histoire de la Monnaie. Le Thaler de Marie-Thérèse, 1780. Grand voyageur du temps et de l'espace*, Paris, Monnaies et Médailles, 1992, 83 p.

RINCHON (D.). *Pierre Ignace Liévin Van Alstein, capitaine négrier. Gand 1733-Nantes 1793*, Mémoires I.F.A.N., n° 71, 1964, 452 p.

RIVALLAIN (J.). Paléomonnaies africaines : moyens d'approche et fonctionnement, un exemple en pays Sara, sud du Tchad, *Cahiers de l'I.S.M.E.A.*, 30, 1986, p. 31-48.

ROBERTS (A.). A note of the precolonial iron currency of the Laka of southwestern Chad, *Journal de la Société des Africanistes*, 58, 1, 1988, p. 999-1006.

SERVET (J.-M.). *La monnaie contre l'État ou la fable du troc*, *Droit et monnaie*, 1988, p. 49-62.

TUCKEY (J.K.). *Relation pour reconnoître le Zaïre communément appelé le Congo*, t. 2, Paris, 1818, 330 p.

VAN OVERBERGH (C.). *Les Bangalas*, Bruxelles, A. de Wit, 1907, 458 p.

WALCKENAUER (C.A.). *Collection des voyages par mer et par terre en différentes parties de l'Afrique depuis 1400 jusqu'à nos jours*, Paris, 1842, 21 vol.

